

BUREAU DU VENDREDI 10 MARS

ID : 056-200067932-20230310-230310_DEC11-AU

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 3 mars 2023 s'est réuni le vendredi 10 mars 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP - 1^{er} Vice-Président
- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
- Noëlle CHENOT - Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
- Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
- Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
- Thierry EVENO - Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
- Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
- Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
- Jean-Pierre RIVERY - Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
- Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELLEN - Vice-Présidente

- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
- Roland TABART - Maire d'ARZON
- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Freddy JAHIER - Maire de COLPO
- Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUeltas
- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
- Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
- Sylvie SCULO - Maire de SENE
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
- Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président a donné pouvoir à David ROBO

Ont été représentés :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE a été représentée par André BELLEGUIC

Ont été excusés :

- Patrick EVENO - Maire de BADEN

Ont été absents :

- Jean LOISEAU - Maire de l'ILE D'ARZ
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 10 MARS 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE MULTI-ATTRIBUTAIRES
POUR LA REALISATION DE DIAGNOSTICS AGRICOLES PREALABLES
A LA SOUSCRIPTION DES MAEC SUR LE TERRITOIRE D'ACTION DU CONTRAT
TERRITORIAL DE BASSINS VERSANTS DU GOLFE DU MORBIHAN ET PETITS COTIERS
HORS SECTEURS PRIORITAIRES (BV LOC'H ET PLESSIS)**

MARCHE N° 2022.134

ATTRIBUTION DU MARCHE

Une consultation des entreprises a été lancée le 11 janvier 2023 pour la réalisation des diagnostics préalables à la souscription des MAEC sur le territoire d'action du Contrat Territorial de bassins versants du Golfe du Morbihan et petits côtiers - hors secteurs prioritaires (BV Loc'h et Plessis), selon une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le marché est passé sous la forme d'un accord-cadre multi-attributaires avec un seuil maximum de commandes en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Cet accord-cadre multi-attributaires, d'une durée d'un an à compter de sa notification, peut être attribué à un maximum de 6 opérateurs économiques, sous réserve d'un nombre suffisant d'offres.

Le seuil maximum de commandes est fixé à 95 000 € HT.

A l'issue de la consultation, deux offres ont été réceptionnées dans les délais impartis.

Au regard de l'analyse des offres, effectuée sur la base des critères de jugement fixés au règlement de la consultation, sont retenues le Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM AD 56) et la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne (CRAB).

Il vous est proposé de :

- *d'attribuer cet accord-cadre au Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM AD 56) et à la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne (CRAB) ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché ainsi toutes pièces relatives à ce dossier ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Affiché le

ID : 056-200067932-20230310-230310_DEC11-AU